CGV – SAS MU

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande passée auprès de MÜ ÊTRE par un client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve de ces Conditions Générales de Vente par le client.

Ces conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales, notamment les conditions générales d'achat du client.

Article 2 – Références commerciales

Le client autorise MÜ ÊTRE à faire figurer son nom et son logo sur sa liste de références commerciales, sur tout support de communication ou de présentation, sauf opposition écrite expresse.

Article 3 – Offre

L'offre de prestation de MÜ ÊTRE est matérialisée par un document écrit (devis, proposition commerciale ou convention de formation) adressé au client.

Cette offre n'est valable qu'en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse.

MÜ ÊTRE se réserve le droit de refuser toute demande de prestation pour tout motif légitime, notamment en cas d'inadéquation entre la localisation géographique du lieu de réalisation de la prestation et sa durée.

Article 4 – Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur une prestation acceptée par MÜ ÊTRE.

Toute commande ne prend effet qu'à réception du devis signé, d'un bon pour accord, ou d'une confirmation écrite (courriel, bon de commande, etc.).

MÜ ÊTRE adresse en retour un accusé de réception précisant la prestation commandée, les conditions financières et les modalités de réalisation.

Si MÜ ÊTRE estime que le client présente un risque financier, elle peut subordonner l'acceptation de la commande à un paiement comptant ou à la fourniture de garanties de paiement.

En cas de refus du paiement comptant ou d'absence de garanties suffisantes, MÜ ÊTRE se réserve le droit de ne pas exécuter la commande, sans que le client puisse invoquer un refus de vente injustifié.

Article 5 – Prix

Les prix sont fixés par les tarifs en vigueur au jour de la commande.

Ils s'entendent hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux applicable (20 %).

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont précisés dans le devis ou la proposition transmise au client.

MÜ ÊTRE se réserve la possibilité de réviser ses tarifs, après information préalable de ses clients.

Article 6 – Facture

La facture est émise après la réalisation de la prestation de formation, sauf accord particulier prévoyant un acompte ou un paiement anticipé.

Article 7 – Règlement et pénalité de retard

Les règlements sont exigibles à réception de facture ou dans un délai de 30 jours maximum.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Le règlement s'effectue exclusivement par virement bancaire.

Tout retard de paiement entraîne, après mise en demeure, l'application d'intérêts de retard au taux légal multiplié par trois, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas de non-paiement, MÜ ÊTRE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours et de saisir le tribunal compétent.

Article 8 - Report – Annulation – Modification

Toute demande de report, d'annulation ou de modification d'une formation doit être faite par écrit au moins 15 jours ouvrés avant la date de début de la prestation.

Passé ce délai :

- Annulation entre 15 et 5 jours ouvrés avant la formation : facturation de 50 % du montant total.
- Annulation moins de 5 jours ouvrés avant la formation : facturation de 80 % du montant total.
- Annulation dans les 48 heures précédant la formation : facturation de 100 % du montant total.

En cas d'empêchement majeur (maladie, intempéries, indisponibilité du formateur), MÜ ÊTRE se réserve la possibilité de reporter la prestation à une date ultérieure sans pénalité.

Article 9 - Nature et caractéristiques de la mission

MÜ ÊTRE dispense des actions de formation professionnelle continue conformément aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

La prestation est réalisée selon les objectifs définis dans la convention ou le programme de formation.

MÜ ÊTRE est tenue à une obligation de moyens, non de résultat.

Article 10 - Limites de mission

Lorsque la formation se déroule dans les locaux du client, celui-ci garantit que les lieux sont conformes à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

MÜ ÊTRE dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Le client doit, de son côté, être assuré contre les dommages pouvant survenir à l'occasion de la prestation.

Article 11 – Confidentialité et données personnelles

MÜ ÊTRE et ses collaborateurs sont tenus à une stricte confidentialité.

Les données personnelles collectées dans le cadre des actions de formation sont traitées conformément au RGPD.

Elles sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative, le suivi et la traçabilité des formations.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à : bonjour@mu-etre.fr

Article 12 – Plan de prévention

En cas d'intervention sur site client, un plan de prévention est établi pour prévenir tout risque lié à la coactivité.

Le client doit désigner un référent sécurité chargé de coordonner les consignes et de veiller à leur application.

Article 13 – Sous-traitance

MÜ ÊTRE peut, le cas échéant, faire appel à des sous-traitants qualifiés pour tout ou partie de la prestation, tout en conservant la responsabilité pédagogique et administrative du projet.

Article 14 – Droits de propriété

Tous les supports, outils pédagogiques et contenus produits par MÜ ÊTRE sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, est interdite sans accord écrit préalable.

Article 15 – Juridiction

En cas de litige non résolu à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Sedan (08) sera seul compétent.

La loi française est la seule applicable à la présente convention.